

# DPAM L

*Société d'investissement à capital variable*

**Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg**

**R.C.S. B-27.128**

## AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX

Les actionnaires du compartiment **DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS ESG LEADERS INDEX** (ci-après le « Compartiment ») de **DPAM L** (ci-après la « SICAV ») sont informés que suite à une décision de l'administrateur d'indices MSCI Limited de changer le nom des indices « MSCI ESG Leaders » en « MSCI Selection » à partir du 3 février 2025, le nom du Compartiment changera en **DPAM L EQUITIES EMERGING MARKETS SELECTION MSCI INDEX** en date du **6 février 2025**.

Le nom du compartiment et de l'indice seront mis à jour dans le prospectus de la SICAV et par conséquent dans tout autre document émis pour le Compartiment.

Les indicateurs de durabilité repris dans le document d'informations précontractuelles du Compartiment sont modifiés comme suit :

<b>Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?</b>	
<b>Document d'informations précontractuelles actuel</b>	<b>Document d'informations précontractuelles au 6 février 2025</b>
<p>Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes de l'Indice qu'il vise de répliquer (certains des indicateurs sont comparés à l'Indice Parent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une exposition nulle aux émetteurs jugés non-conformes aux normes mondiales ;</li><li>- une exposition nulle aux émetteurs impliqués dans les activités économiques controversées exclues, en fonction des limites d'exposition imposées par la méthodologie de construction de l'Indice ;</li><li>- une exposition nulle aux émetteurs confrontés à des controverses majeures d'une gravité maximale sur des questions environnementales ou sociales (MSCI red flag controverses ou score 0) ;</li><li>- une intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne du portefeuille inférieure à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre moyenne de l'univers de l'Indice Parent ;</li><li>- un Score ESG moyen du portefeuille (notation MSCI) supérieur au score ESG moyen de l'univers de l'Indice Parent.</li></ul> <p>Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site : <a href="https://www.msci.com/index-methodology">https://www.msci.com/index-methodology</a> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).</p> <p>Des autres informations, y-inclus les méthodologies de calcul des scores ESG, de calcul niveaux de controverses des indices sont consultables sur le site internet : <a href="http://www.msci.com/">http://www.msci.com/</a>.</p>	<p>Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'ensemble des caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment correspondent aux restrictions d'investissement contraignantes de l'Indice qu'il vise de répliquer (certains des indicateurs sont comparés à l'Indice Parent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une exposition nulle aux émetteurs jugés non-conformes <b>au Pacte mondial des Nations Unies et aux normes internationales, selon la méthodologie de construction de l'indice MSCI SRI</b> ;</li><li>- une exposition nulle aux émetteurs impliqués dans les activités économiques controversées exclues, <b>selon les</b> limites d'exposition imposées par la méthodologie de construction de <b>l'indice MSCI SRI</b> ;</li><li>- une exposition nulle aux émetteurs <b>impliqués dans</b> des controverses <b>ESG sévères, selon la méthodologie de construction de l'indice MSCI SRI</b> ;</li><li>- un Score ESG moyen (notation MSCI) <b>pour le portefeuille</b> supérieur au score ESG moyen de l'univers de l'Indice Parent.</li></ul> <p>Les méthodologies de construction des indices sont consultables sur le site : <a href="https://www.msci.com/index-methodology">https://www.msci.com/index-methodology</a> (« MSCI SRI Indexes Methodology »).</p> <p>Des autres informations, y-inclus les méthodologies de calcul des scores ESG, de calcul niveaux de controverses des indices sont consultables sur le site internet : <a href="http://www.msci.com/">http://www.msci.com/</a>.</p>

Le nouveau Prospectus de **Février 2025** sera disponible, sur simple demande, au siège social de la SICAV.

Le Conseil d'Administration.

Zurich, le 6 février 2025.

Il est rappelé que le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuel et semestriel de la SICAV sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès d'Acolin Fund Services AG.

### **Représentant en Suisse**

Acolin Fund Services AG  
Maintower, Thurgauerstrasse 36/38  
CH-8050 Zurich

### **Agent payeur en Suisse**

Banque Cantonale de Genève  
17 quai de l'Île  
CH-1204 Genève